# 

* Datum : 18-07-2005
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2005726558
* Auteur :

Tribunal de commerce de Namur
Par jugement prononcé le 23 juin 2005, par le tribunal de commerce de Namur, ont été déclarées closes, par liquidation, les opérations de la faillite de la S.A. Service Engineering and Coal's Competency, en abrégé « Secoal », dont le siège social est établi à 5060 Tamines, avenue Fr A.M. Gochet 16, y exploitant une activité de construction métallique, R.C. Namur 59847, et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0437.830.482.
Cette faillite a été prononcée par jugement du tribunal de commerce de Namur en date du 21 octobre 1999.
Ledit jugement donne décharge à Mes Patrick Buysse et Jean-Louis David, avocats au barreau de Namur, de leur mandat de curateur, et considère M. Paul Goffin, avenue Gochet 25, à 5060 Tamines, comme liquidateur.
Pour extrait conforme : le greffier en chef faisant fonction, (signé) André Baye.